UN LIBRARY

OCT 26 1979

UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.3/34/L.18
24 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 87 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Canada : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant les buts et les principes des Nations Unies énoncés dans la Charte, et en particulier la nécessité de développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Consciente de l'importance du rôle que le Secrétaire général peut jouer en offrant ses bons offices et toute autre assistance et services conformément à ses responsabilités,

1. Décide d'inviter le Secrétaire général à nommer un Représentant spécial du Secrétaire général aux droits de l'homme et aux affaires humanitaires, ayant rang de Secrétaire général adjoint, qui devra être une personnalité éminente de notoriété internationale;

2. Décide en outre que le Représentant spécial s'acquittera, dans le domaine des droits de l'homme, des tâches, y compris des missions de bons offices, qui lui seront confiées par le Secrétaire général conformément à la Charte des Nations Unies;

3. Prie le Secrétaire général de mettre à la disposition du Représentant spécial, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les moyens financiers et le personnel nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

79-27264